

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le 5 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation : 28/09/2020

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, COUPAUD Cathy, LANNES Jean-Louis, DUPIELLET Françoise, FUSEAU Michaël, GARD Daniel, DOUCET Corine, MAGNOL Pierre, GARDERON Nahid, HERR Severine, ROUSSEAU Michèle, DUPERRIN MARC, MOREAU Nathalie, CHAZOT Nicolas, COVIAUX Christian

ABSENTS EXCUSES : Patrick VERSAUD qui donne pouvoir à M FUSEAU
Carine TRILLES qui donne pouvoir Severine HERR
Claude MARTIN C qui donne pouvoir à M. ROUX

SECRETAIRE : M COVIAUX

ORDRE DU JOUR

1. EXTENSION GARDERIE – Appel d'offres Maître d'œuvre
2. TRAVAUX MAIRIE – Sous Traitant Lot 11
3. PROJET FERME PHOTOVOLTAIQUE
4. REPRISE CASE COLUMBARIUM
5. ACHAT PARCELLE PASCOULON
6. PERSONNEL CANTINE RPA
7. PROPRIETE DE L'OMBRAGE
8. AVENANT SFR
9. PERSONNEL COMMUNAL
10. DECISION MODIFICATIVE
11. DIVERS

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 7/09/2020. Adopté à l'unanimité.

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 3/09/20 Me DUPEYRON – RULLEAU – ZK 149- Lotissement de Rabot LOT 2 – 849 M2 – 68 000 €
- 3/09/20 Me DUPEYRON – RULLEAU – ZK 149 – Lotissement de Rabot LOT 3 - 788 M2 – 75 000 €
- 24/09/20 Me DUPEYRON – CDC DU GD Cubzaguais – ZN 543 – ZA Bellevue – 1900 m2 - 54 431 €

- **EXTENSION GARDERIE – MAITRE D'ŒUVRE**

Au vu du nombre croissant d'enfants en garderie, l'extension du bâtiment est nécessaire car le deuxième site de garderie a été réquisitionné pour une 7^{ème} classe.

Mme ROUSSEAU demande s'il ne faut pas se projeter dans les années à venir pour un agrandissement du groupe scolaire pour l'élémentaire et la maternelle.

M ROUX relate les possibilités d'extension ou de création d'un nouveau groupe scolaire.

M FUSEAU pense que ce projet sera utile pour l'avenir, ça peut être une construction tampon en

attendant le groupe scolaire qui bénéficiera de ses propres subventions mais qui demandera davantage de temps de réalisation.

Vu l'urgence de ces travaux, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents décide de lancer un MAPA pour une maîtrise d'œuvre. Les architectes seront sollicités par courrier pour une mission SPS et Maître d'œuvre.

2020/91 - TRAVAUX MAIRIE – SOUS TRAITANT LOT 11

M DUMONT informe le conseil que la mairie a reçu une demande de sous-traitance pour le lot 11
PLATERIE ISOLATION

La SAS GOURAUD de JONZAC titulaire du marché sous traite à la SARL ISOPLAC de PRIGNAC ET MARCAMPES.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer les documents correspondants ;

POUR 19 CONTRE ABSTENTION

2020/92- PROJET FERME PHOTOVOLTAIQUE

Le maire rappelle la réunion de présentation du projet par la Société EDP RENEWABLES et remet à tous le courrier de M.NEMETZ pour lecture.

S'en suit un large débat.

Mme GARDERON demande aux personnes opposées à ce projet d'expliquer leur position.

M FUSEAU souligne que le circuit court est très intéressant, la partie agricole du projet est intéressante également, mais le photovoltaïque difficile à intégrer dans le paysage. Il serait favorable à l'utilisation sur les bâtiments existants pour installer ces panneaux.

Par ailleurs, il indique que depuis le 7/07 les dirigeants sont poursuivis pour corruption et cela le dérange.

Le Maire propose un vote à bulletins secrets.

POUR 7 CONTRE 9 ABSTENTION 3

Au vu des résultats la municipalité rejette le projet.

2020/93 - REPRISE CASE COLUMBARIUM

Par courrier M VILLENAVE souhaite rétrocéder à la commune une case au columbarium achetée le 30/09/2019 pour la somme de 700 € en vue d'acquérir une tombe en pleine terre.

Après délibération, le conseil municipal accepte de reprendre cette case pour la somme de 670 € en contrepartie de l'achat d'une tombe.

ACHAT PARCELLE PASCOULON

Le maire informe le conseil que la SAFER n'a pu intervenir en faveur de la commune lors de cette vente. M FUSEAU donne lecture de la réponse de la SAFER et n'est pas d'accord sur les termes de la lettre.

Ce problème a été porté auprès de la Sous-Préfète

Une partie du conseil envisage de solliciter le Tribunal Administratif.

M le Maire précise qu'il a demandé à faire partie de la commission du SCOT.

2020/94 -PERSONNEL CCC CANTINE RPA

Le Maire informe le conseil de l'accord de mise à disposition de Mme COURBIN par la Communauté de Communes pour l'année 2021 sur la base de 20/35 h. Mme COUPAUD indique que le service se passe très bien et que les résidents sont très contents.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention correspondante qui sera renouvelée par tacite reconduction par les 3 parties.

2020/95-PROPRIETE DE L'OMBRAGE

Le Maire rend compte au conseil de la réunion du 2 octobre au sujet de la vente de la propriété BRIAND de l'Ombrage dont une partie des parcelles est polluée.

La famille BRIAND est venue accompagnée de son avocat.

Etaient également présents M BEN LAGHA de la DDTM qui représentait l'état et l'EPF, M LUNEL de l'ADEME et Mme NOEL, urbaniste.

Pour avancer dans la négociation foncière, il a été proposé à l'indivision BRIAND la perspective que l'EPFNA lance une consultation de promoteurs qui seraient mis en concurrence sur quatre aspects :

- un schéma d'aménagement qui respecte les enjeux sanitaires tout en réduisant au maximum les coûts de gestion des pollutions. A ce titre ce schéma pourra tenir compte de la localisation des pollutions constatées dans l'étude de sol en envisageant les espaces non bâtis sur les parties non polluées et en imperméabilisant les parties polluées,
- le respect du programme d'aménagement souhaité par la commune et exprimé par le maire en réunion, à savoir un multi générationnel sous forme de deux bâtiments en bande avec 12 15 F2 en RdC et 10 12 F3 en R+1 (affiner avec lui peut être),
- En vue de pouvoir optimiser les recettes, la possibilité de raisonner sur des surfaces de plancher à commercialiser, supérieures à ce que propose le PLU aujourd'hui opposable. Le PLU en cours de modification pourra intégrer avant approbation des évolutions réglementaires susceptibles d'augmenter les droits à construire du site.
- l'engagement à réaliser un plan de gestion des pollutions selon le cadre proposé par l'ADEME.

L'indivision BRIAND est disposée à étudier cette proposition et à participer à sa mise en œuvre.

Pour suite à donner, le maire envisage de réunir l'ensemble des protagonistes début novembre (date à définir). L'objectif serait de présenter et de discuter les termes du document de consultation que l'EPFNA aura pu préparer d'ici là.

Si l'EPFNA en valide le principe, il sera possible de communiquer ce projet de consultation à l'indivision BRIAND quelques jours avant la réunion, pour lui permettre d'étudier son contenu et préparer ses questions.

En terme de calendrier on laisserait un mois aux promoteurs pour remettre une proposition (schéma d'aménagement, bilan financier avec optimisation du prix d'acquisition du terrain, capacité réaliser un plan de gestion des pollutions). Puis le promoteur désigné aurait deux mois pour produire les études de sol complémentaires et le plan de gestion lui permettant d'affiner le bilan financier et le coût de la dépollution, avant que la vente du terrain ne puisse ensuite s'envisager.

Secteur de « l'Ombrage », au centre bourg-

REMARQUE A PORTER SUR LE CAHIER D'ENQUETE

La commune partage la préoccupation des services de l'Etat, exprimée par courrier du 23 Septembre, selon laquelle l'urbanisation du secteur devra se faire dans le respect de l'enjeu sanitaire lié à la pollution du site, tout en proposant des modalités d'aménagement et une programmation ambitieuse, qualitative et respectueuse du paysage et du cadre de vie qui caractérise le bourg ancien.

Afin que l'urbanisation du secteur puisse aboutir dans les meilleures conditions, et dans le respect de l'intérêt général, la commune retient de compléter le dossier de modification du PLU en cours :

- En créant au besoin une zone spécifique ;
- En intégrant au règlement de la zone, des dispositions permettant une meilleure adaptation aux contraintes générées par la situation de pollution du site, qui nécessite d'être expertisée de manière plus fine ;
- En proposant au besoin des dispositions programmatiques en matière d'aménagement et de constructions, en lien avec l'intérêt général d'une optimisation du foncier disponible.

2020/96-AVENANT SFR

Par courrier SFR sollicite la commune pour le renouvellement du contrat pour une période de 12 années. L'indemnité versée à la commune pour l'implantation d'une antenne au stade s'élève à 2300€

Après délibération, le conseil est favorable au renouvellement de cette convention et charge Michael FUSEAU de la négocier au mieux.

2020/97-PERSONNEL COMMUNAL

M FUSEAU indique que le contrat CUI/CAE de Mme GUERIN affectée à la garderie prend fin le 1/11/2020.

Vu les services exemplaires de cette personne, le conseil municipal décide d'établir un contrat saisonnier jusqu'à la fin des classes et autorise le Maire à signer tous les documents afférents. Severine HERR souhaiterait que l'on étudie les possibilités d'un recrutement durable pour ce poste. Michaël FUSEAU indique qu'il faut une approche RH pour l'ensemble du personnel.

2020/98-

2020/99 DM

COVID – LOCATION SALLE DES FETES –

Repas mairie du 29/11 annulé

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde doit être mis à jour après le retour des inscriptions.

LDG LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Michaël FUSEAU présente au conseil le nouveau document obligatoire au 1/01/2021.

Il va être envoyé au Centre de Gestion pour avis.

Un groupe de travail sera créé pour déterminer une ligne de conduite pour le personnel.

FORMATION DES ELUS

Sera programmée le 11 janvier à 18 h la formation sur la Transition Ecologique La formation finance est abandonnée et pourrait être remplacée par la TRANSITION DIGITALE.

DIVERS

M ROUX informe le conseil que le cabinet OGEO lui a présenté un projet de 38 maisons à Augereau, le cabinet attend l'accord de la LOI SUR L'EAU.

Les Consorts MARY auraient signé un sous seing pour la vente de leur propriété d'Augereau à des gens du voyage, le Maire s'est rapproché de la SAFER et du notaire.

M. TRIAS a informé le maire de la vente de deux parcelles en zone UY à ST URBAIN. La commune a indiqué au notaire sa volonté de préempter. Des négociations sont en cours, le fermier de cette propriété pourrait être M. VILLEPONTOUX de CIVRAC.

M LANNES indique que les panneaux 5 @ ont été mis en place.

M CHAZOT remercie le personnel pour avoir débarrassé le dépôt sauvage sur sa propriété.

M MAGNOL remercie pour le compte-rendu de la réunion des adjoints. Il rend compte de la réunion du Syndicat du Collège. Nahid et lui se sont abstenus pour voter les indemnités du bureau car ils n'avaient pas été convoqués à cette réunion ainsi que les communes de COMPS et LANSAC. La commune de Lansac va demander l'annulation des élections devant le Tribunal.

Mme HERR indique que la journée NETTOYAGE aura lieu le 18/10 et que c'est une participation citoyenne. Un café sera servi à la mairie aux participants.

Mme GARDERON transmet des plaintes reçues en cantine, notamment « Plat froid », cris des dames. Par contre, elle a eu un retour très positif du Maire et du secrétariat par des nouveaux habitants.

M DUPERRIN indique que le salon artisanal est annulé à cause du COVID

Mme DUPIELLET indique qu'elle attend encore 8 jours pour le salon du chocolat mais les élus pensent qu'une annulation sera également au programme.

Mme COUPAUD présente aux élus le kit ZERO WASTE.

M GARD indique que la façade de la mairie qui est en travaux ne restera pas en moellons apparents.

M DUMONT rend compte des problèmes de fuite à la mairie suite aux travaux.

Mme DUPIELLET indique que la commission culture se réunira vendredi matin à 9 h à la médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

2020-098

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213303415-20201005-DM6_DELIB20_98-BF

33341

COMMUNE DE PUGNAC - Budget Communal M14

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 6

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 19
 Nombre de membres présents 16
 Nombre de suffrages exprimés 19

VOTES : Contre 0 Pour 19

Date de convocation : 28/09/2020

L'an deux mille vingt, le 05 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean ROUX, Maire.

Objet : Objet : Virement de crédits pour le remplacement de glissières sur la D132 LAFOSSE du compte 21534 opération 129 (achat terrain) vers le compte 2151 opération 120 (voirie)

Présents : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, FUSEAU Michaël, MAGNOL Pierre, GARD Daniel, DUPERRIN Marc, COVIAUX Christian, CHAZOT Nicolas, DUPIELLET Françoise, COUPAUD Catherine, HERR Séverine, ROUSSEAU Michèle, MOREAU Nathalie, DOUCET Corine, GARDERON Nahid
 Absents excusés : Mme MARTIN Claude donne pouvoir à M. ROUX Jean
 Mme TRILLES Carine donne pouvoir à Mme HERR Séverine
 M. VERSAUD Patrick donne pouvoir à M. FUSEAU Michaël
 Secrétaire de séance : M. COVIAUX Christian

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2151-120 : Travaux Voirie		12 386.04 €		
D 21534-129 : EXTENSION RESEAUX	12 386.04 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	12 386.04 €	12 386.04 €		
Total	12 386.04 €	12 386.04 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par M. Jean ROUX, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 07/10/2020 et de la publication le 07/10/2020.

A PUGNAC, le 07/10/2020.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

2020-099

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

510

ID : 033-213303415-20201005-DM7_DELIB20_99-BF

33341

COMMUNE DE PUGNAC - Budget Communal M14

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 7

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	19
VOTES : Contre	0
Pour	19
Date de convocation :	28/09/2020

L'an dix mille vingt, le 05 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean ROUX, Maire.

Objet : Objet : Virement de crédits pour l'achat et la pose de filets pour le citystade du compte 21534 opération 129 (achat terrain) vers le compte 2188 opération 111 (sport)

Présents : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, FUSEAU Michaël, MAGNOL Pierre, GARD Daniel, DUPERRIN Marc, COVIAUX Christian, CHAZOT Nicolas, DUPIELLET Françoise, COUPAUD Catherine, HERR Séverine, ROUSSEAU Michèle, MOREAU Nathalie, DOUCET Corine, GARDERON Nahid

Absents excusés : Mme MARTIN Claude donne pouvoir à M. ROUX Jean
Mme TRILLES Carine donne pouvoir à Mme HERR Séverine
M. VERSAUD Patrick donne pouvoir à M. FUSEAU Mickaël

Secrétaire de séance : M. COVIAUX Christian

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 21534-129 : EXTENSION RESEAUX	3 000.00 €			
D 2188-111 : SPORTS (Stade/Tennis/Tennis Tabl		3 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000.00 €	3 000.00 €		
Total	3 000.00 €	3 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par M. Jean ROUX, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 07/10/2020 et de la publication le 07/10/2020.

A PUGNAC, le 07/10/2020.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

